

**ARRETE DU MAIRE N°16/2024****Portant interdiction d'utilisation du terrain d'honneur et des vestiaires  
du stade des Grands-Buissons**

Le Maire d'Ardentes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,

Considérant que des travaux sur le complexe sportif du stade des Grands-Buissons nécessitent  
une interdiction de son utilisation pendant plusieurs semaines,

**ARRETE :**

Article 1 : En raison de travaux sur le complexe sportif, l'accès au terrain d'honneur du stade  
des Grands Buissons et des vestiaires sera interdit du 27 mai 2024 au 2 août 2024.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Président de l'AS Ardentes,
- Monsieur le Président du District de l'Indre de Football
- Monsieur le responsable des services techniques communaux
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Ardentes.

Fait à Ardentes, le 29 mars 2024

Le Maire,



Gilles CARANTON

Certifié exécutoire  
Transmis à la préfecture le :  
Publié, affiché ou notifié le : 2. AVR. 2024  
Pour le Maire, l'agent délégué



Isabelle DORANGEON